

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 2 « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INNOVATION, TOURISME »

Président : Jean-François MICHON (CFE-CGC)

Vice-président : Alain PERRONNEAU (CGPME)

Secrétaire : Bernard DUBRESSON (CGT)

Membres : Joseph BATAULT (CFDT), Daniel BIGEARD (FFB), Jean-Louis CABRESPINES (CRESS), Claudine CONTASSOT (CGT), William FORESTIER (CRMA), Jean-Louis GAITEY (APPROVALBOIS-CRPF-USROFPB), Jean-Pierre GILLOT (CRT), Michel LAFARGE (FRB), Patrick LAFORÊT (CRCI), Dominique LARUE (CPIE), Gilbert MARPEAUX (CGT-FO), Claude MORDANT (Université de Bourgogne et grandes écoles), Éric TAUFFLIEB (CTRC), Michel YVOIS (UPA).

MEMBRES ASSOCIÉS

Jean-Claude FORTIER (Université de Bourgogne et grandes écoles), Louis NUGUE (UPA).

CABINET

Christophe LEFEVRE, chargé d'études, Marie-Claude LÉONARD-HAURY, assistante

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne (CESER) représente toute la société civile dans sa diversité.

Des femmes et des hommes qui échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue, pour formuler les meilleures propositions d'actions sur les grands projets bourguignons qui vous concernent.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, venez y assister.



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - BP 23502 - 21035 Dijon cedex - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr

L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de
Bourgogne

COMMISSION N° 2 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INNOVATION, TOURISME

**L'ARTISANAT EN BOURGOGNE :
BESOINS ET LEVIERS POUR SON DÉVELOPPEMENT**

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne organisée.

Il concourt par ses avis à l'administration de la Région.

Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.

Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.

Les trois origines des avis du CESER

La saisine légale
La saisine de l'exécutif régional
L'auto-saisine

Le Président

Le Bureau
pilote et coordonne les travaux

Les Commissions
élaborent les projets de rapports et d'avis

L'Assemblée plénière
délibère et vote les avis



Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

UNE SAISINE RÉGIONALE

Présentes de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire bourguignon, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités très diverses au service de la population, des entreprises et de l'économie locale.

Mais ce qui fait la force de ce type de structures (adaptabilité, réactivité...) en fait aussi en partie la faiblesse : l'entreprise repose sur un petit nombre de personnes (dirigeant, conjoint collaborateur, salariés...). Or, malgré une implication totale dans l'entreprise, l'artisan ne peut efficacement assurer toutes les tâches : production, mais également direction administrative ou financière. S'il a, la plupart du temps, des acquis solides dans son domaine professionnel, des formations transversales (gestion, management...) lui font généralement défaut. De plus, très peu d'aides publiques mises en œuvre en faveur des entreprises (que ce soit en matière de croissance, de projet de développement et de besoin en fonds de roulement) visent spécifiquement l'artisanat.

La Région a donc demandé au CESER d'identifier les leviers de croissance et les besoins de ce secteur, ainsi que les insuffisances des dispositifs d'accompagnement, afin de formaliser une politique active en faveur de l'artisanat.

L'ARTISANAT

L'artisanat se définit en fonction de l'activité exercée, de la taille de l'entreprise et de la qualification du chef d'entreprise.

L'activité doit être exercée de façon indépendante, dans le domaine de la production, de la transformation, de la réparation ou de la prestation de service et figurer sur une liste établie par décret.

L'entreprise ne doit pas employer plus de dix salariés. Ce seuil est cependant relatif. En effet, certaines catégories (conjoint, associés, handicapés, apprentis...) ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, un droit de suite a été instauré par décret, permettant aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester sans limitation de durée, même si elles dépassent le seuil réglementaire.

La loi subordonne enfin l'exercice des activités artisanales à une qualification professionnelle.

CE QUE DIT LA LOI

Doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat.

Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, version consolidée au 25 juillet 2010, article 19.

LES FAITS

Notre société, bousculée par des mutations profondes depuis trente ans, est aujourd'hui dans tous les domaines, à la recherche d'une plus grande proximité. L'artisanat, par ses caractéristiques, répond à cette attente. Il représente en outre un gisement d'emploi important qui pourrait participer à la résolution de la problématique du chômage : au niveau national, les effectifs salariés de l'artisanat ont ainsi augmenté de près de 30 % entre 1998 et 2007. Plus encore que les chiffres, c'est le caractère pérenne et non délocalisable de ces emplois qui est fondamental. Les activités concernées par cette étude sont en effet très ancrées dans les territoires. L'artisanat contribue aussi à la formation professionnelle initiale par la voie de l'apprentissage et peut être facteur d'évolution sociale : avec un CAP, un apprenti devient ouvrier, puis peut devenir ouvrier qualifié, ouvrier hautement qualifié et enfin, éventuellement, chef d'entreprise.

L'artisanat est, par ailleurs, un levier de dynamisation économique et une activité porteuse de lien social au sein des bourgs et des villages, où il est fortement implanté (on compte, en moyenne, dix-sept entreprises artisanales pour 1 000 habitants en zone rurale contre treize pour 1 000 en zone urbaine). Par son accessibilité géographique, l'artisan joue un rôle social de première importance. En milieu urbain, les entreprises artisanales jouent également un rôle d'animation, en créant des pôles d'activité et de vie qui contribuent à la revitalisation des quartiers et organisent la vie collective.

L'artisanat apporte également une réponse au défi environnemental. Activité de proximité, elle remet en effet en cause les modèles de développement basés sur les transports. La proximité permet de limiter les déplacements, donc de garantir l'accessibilité à un moindre coût écologique.



Mais à l'image favorable de l'artisanat (voir encadré) s'opposent les réalités du terrain. Ainsi, dans un monde interconnecté et qui va toujours de plus en plus vite, obligeant à des alliances et à une adaptation permanente, l'artisan, souvent isolé, s'expose au risque d'échec. C'est en outre un homme de l'art technique dont la culture est assez différente de celle de l'administration, ce qui explique son relatif éloignement des systèmes d'aide. D'autant que ceux-ci forment un ensemble très complexe à appréhender. On observe également une incompréhension de plus en plus grande entre les TPE et les établissements de crédit, confirmée par les médiateurs du crédit, ainsi qu'un accès aux marchés publics proportionnellement plus difficile pour les petites entreprises que pour les grandes structures. Sur le plan du recrutement, on relève des déficits des entrées en apprentissage, de fidélisation des jeunes embauchés et de renouvellement des chefs d'entreprise. Enfin, les artisans doivent faire face aux mutations de leurs métiers.

Près de 95 % des Français ont une très bonne image du secteur, 94 % pensent qu'être artisan est valorisant, 91 % considèrent que c'est une chance pour un jeune qui veut entreprendre (89 % chez les 15-24 ans) et 80 % le préconiseraient même à leur enfant. Les Français associent de plus en plus artisan à chef d'entreprise (56 % du grand public estime qu'un artisan est avant tout un chef d'entreprise), ainsi qu'à liberté et qualité de vie. C'est d'ailleurs cette notion d'indépendance qui motive le plus les jeunes.

Le regard des Français sur l'artisanat, Baromètre OpinionWay – Point 5, 200



LES CHIFFRES

LES ENTREPRISES

Au 1er janvier 2011, la Bourgogne comptait 25 569 entreprises artisanales, se répartissant de la manière suivante : 11,1 % pour l'alimentaire, 17,6 % pour la production, 42,1 % pour le bâtiment et 29,2 % pour les services et activités non réparties. Leur implantation dans les départements est cohérente avec le poids démographique de ces derniers. Si 2009 présentait une rupture avec les années précédentes, avec une variation significativement négative du nombre d'entreprises (- 155 unités), l'année 2010 a renoué avec un solde positif de 736 unités. Au final, depuis dix ans, le stock d'entreprises en Bourgogne a augmenté d'un peu plus de 13 % depuis 2001.

Les créations d'entreprises ont connu en 2010 une progression de 35 % (1 798 créations, contre 1 333 l'année précédente). C'est dans le secteur du bâtiment que l'on compte le plus grand nombre de créations (46 % du total), suivi des services et activités non réparties, de la production et de l'alimentation. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire ont été les départements les plus actifs en la matière, avec 33 % des créations. Les reprises ont par contre connu un coup d'arrêt (5 %). Les secteurs les plus dynamiques ont été ceux des services (43 % des reprises) et de l'alimentation (38%). La Saône-et-Loire occupe la tête du classement, avec 37 % des reprises, devant la Côte-d'Or (28 %). Au total, près de 2 200 entreprises ont été créées ou reprises en Bourgogne au cours de l'année passée. Un chiffre qui doit cependant être relativisé car depuis le 1er avril 2010, les auto-entrepreneurs sont comptabilisés dans les créations d'entreprises.



LES ACTIFS

Au 1er janvier 2011, la Bourgogne comptait 27 339 chefs d'entreprise. Plus d'un tiers des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans (37 %). Les secteurs les plus jeunes sont ceux de l'alimentation (les moins de 50 ans représentent 66 % des dirigeants) et des services (64 %). A l'inverse, c'est dans la production que l'on trouve le plus grand nombre de dirigeants de plus de 50 ans (47 %). Contrairement à 2008 et à 2009, l'année 2010 a vu une augmentation du nombre de salariés de l'artisanat (1%), soit 499 emplois supplémentaires (54 046 au total).

Le conjoint collaborateur est le conjoint du commerçant, artisan ou membre d'une profession libérale, qui participe à l'activité de ce dernier.

Ils étaient 1 794 en 2010, dont 41 % dans le seul secteur de l'alimentation.

La transmission des savoir-faire et des savoir-être par l'apprentissage fait partie de la culture de l'artisanat. En 2010, le secteur a accueilli 5 998 jeunes, un chiffre en légère hausse par rapport à 2009, mais inférieur de plus de 3 % par rapport à 2008. La répartition par secteur montre une désaffection grandissante pour les métiers de la production (- 16 % depuis 2008). Les métiers du bâtiment sont également en recul (6 %). Ceux des services ont retrouvé en 2010 à peu près leurs effectifs de 2008. Après une baisse en 2009, l'alimentation semble de nouveau attirer les jeunes (3 %).



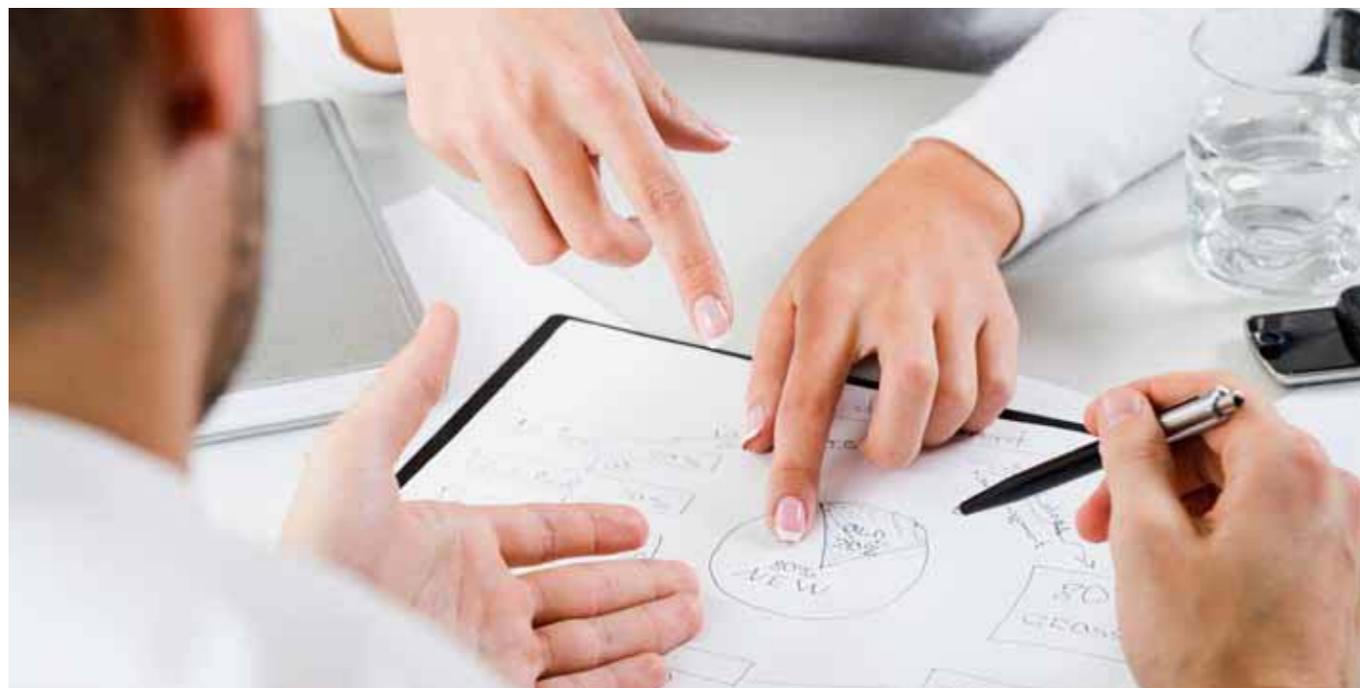
ROMPRE L'ISOLEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE

Le renforcement des moyens humains sur le terrain semble plus urgent que d'imaginer de nouveaux outils financiers, déjà nombreux. L'accompagnement semble primordial, à la fois pour rompre l'isolement des chefs d'entreprise, leur offrir une meilleure lisibilité des dispositifs d'aide et un conseil adapté, notamment pour faire face aux évolutions des métiers.

La Région pourrait apporter son appui dans l'accompagnement de l'artisanat, via les Chambres de métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles et les Chambres de commerce et d'industrie, en favorisant la mise en place et

la formation de référents uniques qui aideraient l'artisan sur les questions de gestion financière et de personnel, et dans ses éventuelles démarches auprès des banques.

Le CESER propose également de développer des cycles de formation à la gestion et au management, de mutualiser les fonctions de gestion et d'administration (coopérations de proximité), de susciter le travail en réseau et de conforter les organisations professionnelles dans leurs missions.



AMÉLIORER LES DISPOSITIFS D'AIDE

Les artisans étant essentiellement centrés sur le cœur d'activité de leur entreprise, sur leur métier, il leur est difficile d'avoir une bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement. Le CESER propose donc de clarifier les interventions économiques des différentes collectivités. Il préconise également la mise en place de dispositifs adaptés au secteur. Une aide au développement commercial pourrait être ainsi proposée, par le biais de soutiens financiers favorisant la participation d'entreprises à des salons de dimension régionale.

REPENSER LES RELATIONS ARTISANAT BANQUES

Les banques doivent s'imprégner de la culture « petite entreprise » avec des collaborateurs en phase avec les préoccupations de l'artisanat. Les artisans et les commerçants devraient pouvoir être davantage présents dans les conseils d'administration des banques. Celles-ci, par la bonne proximité entre les chargés de clientèle professionnelle et les responsables de TPE, doivent également tenir compte des spécificités de chaque structure dans la variation de leur activité.

SIMPLIFIER L'ACCÈS DES ENTREPRISES ARTISANALES AUX MARCHÉS PUBLICS

Compte tenu du rôle de l'artisanat en matière d'aménagement du territoire et de développement durable, le CESER propose qu'une clause de proximité soit intégrée dans les règlements des marchés publics.

Une aide pourrait également être accordée aux TPE pour accéder aux appels d'offres sous forme d'une assistance des Chambres de métiers et de l'artisanat.

FAVORISER L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'orientation professionnelle est essentielle dans les efforts visant à mettre en adéquation l'offre de formation et de travail. Il est donc crucial que tous les jeunes, leurs familles et les enseignants disposent d'informations objectives sur les métiers, leurs voies d'accès et les possibilités de passerelles d'évolutions professionnelles. Il est nécessaire de multiplier les démarches menées en direction des prescripteurs de l'orientation sous forme de visites d'entreprises. Celles-ci leur permettent de recevoir une information plus réaliste, ce qui facilite ensuite leur rôle d'information et d'orientation des jeunes.

FORMER POUR FAIRE FACE AUX MUTATIONS DES MÉTIERS

Face aux évolutions des métiers, il est essentiel d'accompagner les artisans dans leur effort d'intégration de l'innovation et d'adaptation à la demande du marché. L'offre de formation devra donc être adaptée. Parmi les différentes thématiques, les sujets liés à l'intégration des techniques d'innovation environnementale représentent un enjeu tout particulier. Cependant, comme on en connaît encore mal l'ampleur, il faudra imaginer des dispositifs souples et bien identifiables, accessibles équitablement sur le territoire régional.

ROMPRE L'ISOLEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE



« Nous souhaiterions que soient créés des postes de référents, soit à la CCI, soit à la Chambre de métiers. Il s'agirait de partenaires en qui nous aurions confiance et qui suivraient au plus près l'évolution de nos entreprises. »

Agnès POMMEY, Société TREVIX

AMÉLIORER LES DISPOSITIFS D'AIDE



« Outre la maîtrise de son métier, un chef d'entreprise artisanale est aussi une personne multi-compétente en termes de gestion. Et s'il n'atteint pas nécessairement un niveau d'expertise poussé dans les divers domaines de la gestion d'une entreprise, il a vocation à tous les connaître. Il est à la fois responsable commercial, responsable de production, directeur des ressources humaines quand il a des collaborateurs, etc. Cette pluri-compétence diffuse explique aussi les difficultés qu'il peut avoir à profiter des opportunités qui se présentent à l'entreprise, mais qui nécessitent du temps et une connaissance approfondie de certains mécanismes. »

Patrick TELL, Président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de Bourgogne

REPENSER LES RELATIONS ARTISANAT-BANQUES



La formation des conseillers doit être améliorée, pour mieux répondre aux besoins des créateurs et suivre sur la durée les clients artisans. Le turnover des conseillers doit être réduit. Des progrès doivent être réalisés sur le financement de la création et de la transmission d'entreprises artisanales. Enfin, il est fondamental de maintenir le dialogue banque-entreprise (notamment en cas de difficultés), par une présence accrue sur le terrain et l'anticipation des besoins.

Philippe MARCHAL, Directeur des engagements de la Banque Populaire Bourgogne-Franche Comté

Merci aux personnes auditionnées

Danielle ALLEX, artisan pâtissier-chocolatier à Chalon-sur-Saône ; Gérard BAUDOT, directeur CIFA ; Jean LAMELOISE à Mercurey ; Jean-Bernard BOCCARD, président du Syndicat départemental des exploitants taxis de Côte-d'Or ; Sylvie BOUDET, directrice de l'Offre et des Moyens à la SIAGI ; Philippe BOUDIER, artisan plombier à Montpont en Bresse ; Cyrille BRASSEUR, gérant société Techno-Textiles de Bourgogne à Monetau ; Francis CESCHIN, gérant Sas Entreprise auxerroise du bâtiment à Auxerre ; Dominique DEGOIS, secrétaire général de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne ; Patrick FAVIER, directeur CFA-BTP Antoine ROSATI à Dijon ; Céline FERNANDES, chargée de projet action économique à la Fédération régionale du bâtiment ; Angelino GALLO, entreprise de maçonnerie à Farges-les-Chalon ; Philippe GAUTHIER, gérant scierie Gauthier à St-Loup de Varennes ; Michel JAFFIOL, secrétaire général, Conseil national des professions de l'automobile de Côte-d'Or ; Luc LECHERF, directeur CFA La Noue à Longvic ; Bruno LIEGEON, président des artisans boulangers pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté ; Philippe LIENARD, chargé du développement des sociétés de cautions mutuelles à la SOCAMA Bourgogne-Franche-Comté ; Philippe MARCHAL, directeur des engagements à la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté ; Pierre MARTIN, président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne ; Françoise MATHIEU-HUMBERT, directrice CFA de l'automobile de Mâcon ; Jérôme MARCHAND, gérant Chocolaterie à Quarré les Tombes ; Louis NUGUE, conseiller économique, social et environnemental ; Corinne PERRET-HONEGGER, directrice régionale d'OSEO ; Agnès et Lionel POMMEY, représentants du secteur de la fabrication-production (société TREVIX) ; Etienne RAVY, conseiller économique, social et environnemental ; Jean-Philippe REMY, responsable entreprise à la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté ; Olivier RITZ, directeur de l'Economie, économie sociale et solidaire au Conseil régional ; Jean-Pierre ROULLET, président de la SOCAMA Bourgogne-Franche-Comté ; Jeanne RUBIN, présidente, Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services ; Ludovic SIMON, secrétaire général de la Fédération régionale du bâtiment ; Patrick TELL, président de la CAPEB Bourgogne ; Bernard TOULLIER, conseiller économique, social et environnemental ; Dominique VERNE, Fédération française du bâtiment à Mâcon.

